

Annexe 5. Auto-évaluation

La liste des critères proposés pour l'auto-évaluation a été établie d'après le guide de bonnes pratiques en matière de simulation en santé¹.

Ceux-ci sont regroupés dans un tableau selon cinq axes :

1. Programme de simulation (11 critères) ;

2. Organisation (25 critères) ;

3. Infrastructures :

Toutes les infrastructures utilisant la simulation (centres, *in situ*, ou ateliers délocalisés, etc.) sont concernées par l'auto-évaluation. Des critères spécifiques sont définis pour : les centres de simulation et la simulation *in situ* (26 critères) (cf. 3.1), et les ateliers de simulation (11 critères) (cf. 3.2) ;

4. Recherche (10 critères) ;

5. Évaluation (4 critères).

La présentation du tableau des critères (cf. infra) en vue de l'auto-évaluation a été réalisée en cinq colonnes :

- **N°** : numéro du critère ;
- **Description** : il s'agit de la description du critère qui reprend les éléments du guide de bonnes pratiques ;
- **Éléments justificatifs** : sont notés ici les documents justificatifs utilisés lors de l'auto-évaluation permettant d'évaluer la satisfaction du critère. Ces documents sont à fournir sur demande. En italique sont proposés des exemples non exhaustifs ;
- **Observations** : toutes les observations et les commentaires en rapport avec le critère qui semblent utiles et pertinents aux évaluateurs pour justifier le niveau de l'évaluation ;
- **Évaluation** : en fonction des éléments justificatifs et des observations faites, la satisfaction du critère est évaluée sur une échelle à quatre niveaux (et une cotation éventuellement « non applicable » NA).
 - Cotation A : si tout à fait satisfait ou présent (ou $\geq 80\%$).
 - Cotation B : en grande partie satisfait (ou $\geq 60\%$ et $< 80\%$).
 - Cotation C : partiellement satisfait (ou $< 60\%$).
 - Cotation D : non satisfait ou absent.

Pour certains critères, la réponse est binaire (Oui/Non ou Présent/Absent).

Pour d'autres critères, un complément d'information peut être demandé pour l'évaluation (% d'activité, nombre, fréquence, etc.).

Si un critère n'est pas applicable, noter NA et justifier la décision.

N.B. : ce tableau d'auto-évaluation est un document de travail et d'interviews, la cotation retenue pour chaque critère peut être ensuite reportée dans le rapport final d'auto-évaluation. Ce tableau est annexé au rapport final d'auto-évaluation.

Un outil informatique peut être proposé pour faciliter la saisie des résultats de l'évaluation et produire le rapport final.

1. Programme de simulation

L'évaluation des programmes de simulation fait partie intégrante du management de la qualité et permet d'analyser les difficultés rencontrées lors de sa mise en place, d'en déceler les lacunes, d'en souligner les points positifs et les points à améliorer, d'en modifier certains éléments, de suggérer certaines solutions et d'apporter les correctifs jugés nécessaires.

N.B : quel que soit le nombre de programmes de simulation proposés, une seule réponse est attendue pour chaque critère de 1.1 à 1.11.

N°	Description du critère	Éléments justificatifs*	Observations	Évaluation
1.1	Les programmes de simulation sont élaborés en lien avec les préconisations des structures professionnelles de chaque discipline (y compris dans le domaine de la prévention du risque infectieux), des structures d'enseignement (facultés, écoles, instituts de formation, etc.), des organismes de DPC et en fonction des expériences nationales et internationales en simulation en santé.			A B C D
1.2	Les programmes de simulation sont conçus selon un processus défini et formalisé comportant les étapes suivantes : analyse de la situation (état des lieux et bibliographie), conception, mise en place et évaluation du programme de simulation.			A B C D
1.3	Les objectifs généraux des programmes de simulation prennent en compte les orientations nationales et/ou régionales, les recommandations des sociétés savantes, les objectifs de la discipline, de la spécialité, ou de la structure de soin ou d'enseignement, notamment en matière d'analyse des pratiques ou de gestion des risques ; la cible professionnelle concernée.			A B C D
1.4	Les programmes de simulation sont révisés et actualisés si besoin au moins tous les 4 ans.			A B C D

* À saisir à la place des exemples cités.

N°	Description du critère	Éléments justificatifs*	Observations	Évaluation
1.5	Les programmes de simulation sont présentés dans un catalogue.			A B C D
1.6	Le modèle type de description de scénario comprend les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> ■ la population d'apprenants ciblée ; ■ les objectifs pédagogiques (techniques et non techniques) et leurs éléments d'évaluation ; ■ les équipements et le matériel nécessaires en fonction du réalisme souhaité ; ■ les moyens humains nécessaires (formateurs, facilitateurs, patients standardisés, etc.) ; ■ le déroulement de la séance : <ul style="list-style-type: none"> ● durée, ● ratio formateurs/apprenants, ● séquences de la séance de simulation : briefing, déroulement du scénario, débriefing ; ■ les points majeurs du débriefing ; ■ les modalités d'évaluation des apprenants ; ■ les références bibliographiques ; ■ les modalités de test des scénarios. 			A B C D
1.7	Le briefing est préparé en amont et comprend <i>a minima</i> les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> ■ familiarisation des apprenants avec le matériel ; ■ présentation du contexte et de l'environnement ; ■ explication aux apprenants et aux observateurs du déroulement de la séance de simulation ; ■ définition avec les apprenants de leurs attentes et des objectifs pédagogiques de la séance de simulation ; ■ rappel des principes de confidentialité et des règles déontologiques (en particulier concernant l'enregistrement vidéo) conformément à la charte établie par l'infrastructure. 			A B C D

* À saisir à la place des exemples cités.

N°	Description du critère	Éléments justificatifs*	Observations	Évaluation
1.8	Le débriefing est préparé en amont et comprend <i>a minima</i> les trois phases suivantes (cf. guide de bonnes pratiques) : <ul style="list-style-type: none"> ■ la phase descriptive ; ■ la phase d'analyse ; ■ la phase dite d'application ou de synthèse. 			A B C D
1.9	Un document de fin de session de simulation présentant les actions à mener est remis aux apprenants.			A B C D
1.10	La présence des apprenants est tracée.			A B C D
1.11	Dans le cas où la simulation est utilisée dans un programme de DPC, ce dernier répond aux conditions définies dans la fiche « Méthodes et modalités de DPC » ² et la fiche technique « Méthode de DPC Simulation en santé » ³ .			A B C D

* À saisir à la place des exemples cités.

2. www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2012-12/liste_methodes_modalites_dpc_decembre_2012.pdf

3. www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2013-01/simulation_en_sante_fiche_technique.pdf

2. Organisation

Les programmes de simulation peuvent être mis en place au sein de différentes infrastructures. Quelle que soit cette infrastructure, une organisation doit être identifiée et mise en place selon les éléments généraux décrits dans ce chapitre (missions, gouvernance, etc.).

N°	Description du critère	Éléments justificatifs*	Observations	Évaluation
2.1	<p>La ou les missions (formation, analyse et amélioration des pratiques, recherche) sont explicitées et les éléments qui y contribuent décrits :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ type de structure (association, groupement de coopération sanitaire [GCS], groupement d'intérêt scientifique [GIS], structure privée, etc.) ; ■ type(s) de prestation(s) proposée(s) (simulation haute ou basse fidélité, simulations procédurales, consultations simulées, etc.) ; ■ capacité d'accueil et type de public accueilli (spécialités médicales et/ou paramédicales) ; ■ offres de formation et/ou de DPC ; ■ couverture géographique (régionale ou locale, délocalisation des actions, etc.) ; ■ types de diplômes, certificats ou attestations délivrés. 			A B C D
2.2	<p>Il existe une organisation qui assure que les missions peuvent être réalisées. Elle inclut des composantes administrative et décisionnelle.</p>			A B C D
2.3	<p>Les modalités de gouvernance sont définies et écrites. La composition de la structure de gouvernance est représentative des professionnels de santé qui ont recours aux programmes de simulation. Elle comporte un responsable d'infrastructure et un responsable scientifique et/ou pédagogique.</p>			A B C D

* À saisir à la place des exemples cités.

N°	Description du critère	Éléments justificatifs*	Observations	Évaluation
2.4	Du temps de personnel est dédié de manière formalisée à la gouvernance.			A B C D
2.5	Les relations avec les partenaires publics (établissements de santé, etc.) et privés (industriels, laboratoires pharmaceutiques, etc.) sont formalisées.			A B C D
2.6	Les relations avec les partenaires scientifiques sont formalisées.			A B C D
2.7	La gestion des conflits d'intérêts est assurée.			A B C D
2.8	Un rapport annuel d'activité (y compris l'activité de recherche si elle existe) est établi.			A B C D

* À saisir à la place des exemples cités.

N°	Description du critère	Éléments justificatifs*	Observations	Évaluation
2.9	Un comité, pédagogique et/ou scientifique, assure la conception, la qualité scientifique, l'évaluation et la valorisation des programmes de simulation. Ce comité comprend et/ou consulte un professionnel de santé exerçant dans le domaine de la prévention du risque infectieux.			A B C D
2.10	Un budget prévisionnel et un bilan financier annuel sont établis.			A B C D
2.11	Les sources et modalités de financement sont décrites (fonds publics et/ou privés, tarif des prestations, fonds de recherche, subventions, etc.).			A B C D
2.12	Les partenaires financiers sont identifiés et leur contribution est contractualisée.			A B C D
2.13	Les ressources humaines sont clairement identifiées.			A B C D

* À saisir à la place des exemples cités.

N°	Description du critère	Éléments justificatifs*	Observations	Évaluation
2.14	Les rôles et les missions de l'ensemble du personnel sont décrits dans des fiches de poste.			A B C D
2.15	Le temps dédié des personnels est défini pour chaque programme, pour leur mise en œuvre, leur évaluation et l'organisation de l'infrastructure.			A B C D
2.16	Les missions du responsable de l'infrastructure sont définies.			A B C D
2.17	Les missions du responsable pédagogique et/ou scientifique sont définies.			A B C D
2.18	Le responsable pédagogique et/ou scientifique a suivi une formation de formateur.			A B C D

* À saisir à la place des exemples cités.

N°	Description du critère	Éléments justificatifs*	Observations	Évaluation
2.19	Les formateurs, occasionnels ou réguliers, médicaux ou non médicaux, détiennent une compétence spécifique adaptée à leur implication dans la formation en simulation et au type d'infrastructure.			A B C D
2.20	Les formateurs stagiaires font l'objet d'un encadrement prévu par le responsable de l'infrastructure.			A B C D
2.21	Il existe du personnel technique dédié (préparation et déroulement des activités de simulation, maintenance du matériel, etc.).			A B C D
2.22	Il existe du personnel administratif dédié (secrétariat, gestion de l'accueil, gestion des inscriptions, gestion des plannings, etc.)			A B C D
2.23	Le recours aux « patients standardisés » fait l'objet d'une convention et/ou d'un contrat.			A B C D

* À saisir à la place des exemples cités.

N°	Description du critère	Éléments justificatifs*	Observations	Évaluation
2.24	Une approche respectueuse des personnes (apprenants, formateurs, « patients standardisés », etc.) dans le cadre de sessions de simulation est garantie par un document.			A B C D
2.25	Une démarche qualité est définie et mise en œuvre par le responsable de l'infrastructure.			A B C D

* À saisir à la place des exemples cités.

3. Infrastructures de simulation en santé

Les sessions de simulation peuvent se dérouler dans différents lieux : **centres de simulation (de type 1, 2 ou 3)**, **simulation *in situ*** ou **ateliers de simulation délocalisés**. Chaque lieu correspond à une infrastructure. L'objectif de cette partie est de positionner la structure de simulation par rapport aux types d'infrastructures définis par le guide de bonnes pratiques, HAS de décembre 2012. Les repères ci-dessous vous permettront d'évaluer le positionnement de votre structure en fonction des critères demandés.

Repères pour organiser les centres de simulation (cf. Guide de bonnes pratiques en matière de simulation en santé, HAS, 2012).

		Centre de type 1 & simulation <i>in situ</i>	Centre de type 2	Centre de type 3
Activités pédagogiques et scientifiques proposées	Offre de programmes de simulation multi-professionnels	Optionnel	Obligatoire	Obligatoire
	Offre de programmes de simulation multidisciplinaires	Optionnel	Obligatoire	Obligatoire
	Haute fidélité	Optionnel	Obligatoire	Obligatoire
	Patients standardisés	Optionnel	Optionnel	Recommandé
	Fréquence des sessions	≥ 1 session mensuelle	≥ 1 session hebdomadaire	Plusieurs sessions hebdomadaires
	Activité de recherche	Optionnel	Optionnel	Obligatoire
Ressources humaines	Responsable de l'infrastructure	Temps dédié ≥ 10 %	Temps dédié ≥ 30 %	Temps dédié ≥ 50 %
	Responsable scientifique	Identifié	Temps dédié ≥ 30 %	Temps dédié ≥ 50 %
	Responsable pédagogique (minimum un par discipline)	Identifié(s)	Temps dédié ≥ 20 %	Temps dédié ≥ 30 %
	Activité des formateurs (mini. un par discipline)	≥ 6 jours de formation/an	≥ 6 jours de formation/an	≥ 6 jours de formation/an
	Formation des formateurs	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
	Personnel technique	Optionnel	Temps dédié > 50 %	Temps plein
	Personnel administratif	Temps dédié > 20 %	Temps dédié > 50 %	Temps plein
Locaux	Salle d'enseignement	Mutualisée	≥ 2	≥ 3
	Salle de débriefing	≥ 1	≥ 1	≥ 2
	Salle technique/stockage	Mutualisée	Dédiée	Dédiée
	Locaux administratifs	Mutualisés	Dédiés	Dédiés
Équipements	Équipement des salles en matériel audio/vidéo, salle de contrôle, et connexion Internet	Optionnel	Obligatoire Fixe	Obligatoire Fixe
	Équipement permanent en simulateurs	Optionnel	Obligatoire	Obligatoire

Important !

- Si vous êtes un centre de simulation ou si vous pratiquez la simulation *in situ*, évaluez uniquement les critères du paragraphe 3.1.
- Si vous proposez exclusivement des ateliers de simulation délocalisés, seuls les critères du paragraphe 3.2 sont à évaluer.
- Si vous êtes un centre de simulation (ou de simulation *in situ*) et que vous proposez des ateliers de simulation délocalisés, alors les critères des paragraphes 3.1 et 3.2 sont à évaluer.

3.1. Centre de simulation et/ou simulation *in situ*

Comment vous situez-vous ?

Centre de simulation (type 1/2/3)

Simulation *in situ* (IS)

N°	Description du critère	Documents justificatifs*	Observations	Évaluation
3.1.1	Offre de programmes de simulation multi professionnels.			Oui Non
3.1.2	Offre de programmes de simulation multidisciplinaires.			Oui Non
3.1.3	Utilisation de simulation haute fidélité.			Oui Non
3.1.4	Patients standardisés.			Oui Non
3.1.5	Fréquence des sessions.			Fréquence :
3.1.6	Activité de recherche.			Oui Non
3.1.7	Responsable de l'infrastructure identifié.			Oui Non
	Temps dédié du responsable de l'infrastructure.			% d'activité :
3.1.8	Responsable scientifique identifié.			Oui Non
	Temps dédié du responsable scientifique.			% d'activité :
3.1.9	Responsable(s) pédagogique(s) identifié(s) (minimum un par discipline).			Oui Non
	Temps dédié du (des) responsable(s) pédagogique(s).			% d'activité :
3.1.10	Activité des formateurs réguliers (minimum un par discipline) ≥ 6 jours par an.			Oui Non
3.1.11	Formation des formateurs.			Oui Non

* À saisir à la place des exemples cités.

N°	Description du critère	Documents justificatifs*	Observations	Évaluation
3.1.12	Personnel technique identifié.			Oui Non
	Temps dédié du personnel technique.			% d'activité :
3.1.13	Personnel administratif identifié.			Oui Non
	Temps dédié du personnel administratif.			% d'activité :
3.1.14	Salle d'enseignement mutualisée ou dédiée.			Oui Non
	Nombre de salles d'enseignement.			Nombre :
3.1.15	Salle de débriefing dédiée (dans les locaux du centre).			Oui Non
	Nombre de salles de débriefing.			Nombre :
3.1.16	Salle technique/stockage dédiée (dans les locaux du centre).			Oui Non
3.1.17	Locaux administratifs dédiés (dans les locaux du centre).			Oui Non
3.1.18	Équipements des salles en matériel audio/vidéo, salle de contrôle (régie) et connexion Internet.			Oui Non
3.1.19	Équipement permanent en simulateurs.			Oui Non
3.1.20	Des équipements de protection individuels (produits hydro-alcooliques, gants, masques chirurgicaux, appareils de protection respiratoire type FFP2, tabliers jetables) et du matériel pour la gestion des déchets sont à disposition des apprenants pour être utilisés dans les programmes de simulation conformément aux recommandations en cours de validité.			Oui Non

* À saisir à la place des exemples cités.

N°	Description du critère	Documents justificatifs*	Observations	Évaluation
3.1.21	Les consommables et les médicaments utilisés en simulation sont identifiés clairement comme n'étant plus utilisables pour des patients.			Oui Non
3.1.22	Les locaux sont conformes aux règles d'accueil du public, de sécurité dans l'utilisation des matériels et de confort.			Oui Non
3.1.23	L'inventaire des matériels disponibles et leur maintenance, ainsi que les stocks de consommables, sont tenus à jour et formalisés.			Oui Non
3.1.24	La disponibilité des équipements est assurée.			Oui Non
3.1.25	Le recyclage des consommables est prévu et est en conformité avec la réglementation.			Oui Non
3.1.26	Les modalités d'accès sont définies (protection des accès, accès en libre service) et les conditions de sécurité et de confidentialité de ces environnements sont assurées.			Oui Non

* À saisir à la place des exemples cités.

Par rapport aux repères proposés pour organiser les centres de simulation, et aux résultats de votre évaluation, comment vous situez-vous ?

Nombre de critères type 1/simulation *in situ* :

Nombre de critères type 2 :

Nombre de critères type 3 :

3.2. Ateliers de simulation délocalisés

N°	Description du critère	Documents justificatifs*	Observations	Évaluation
3.2.1	Responsable scientifique identifié.			Oui Non
3.2.2	Responsable(s) pédagogique(s) identifié(s).			Oui Non
3.2.3	Formation des formateurs.			Oui Non
3.2.4	Les caractéristiques de la simulation en ateliers répondent aux impératifs pédagogiques d'un apprentissage par simulation (définition et évaluation des programmes de simulation, etc.).			Oui Non
3.2.5	Les locaux sont adaptés à la réalisation d'une séance de simulation en termes de capacité d'accueil et d'équipement.			Oui Non
3.2.6	Les locaux sont conformes aux règles d'accueil du public et de sécurité dans l'utilisation des matériels.			Oui Non
3.2.7	Les consommables et les médicaments utilisés en simulation sont identifiés clairement comme n'étant plus utilisables pour des patients.			Oui Non
3.2.8	L'inventaire des matériels disponibles et leur maintenance, ainsi que les stocks de consommables, sont tenus à jour et formalisés.			Oui Non
3.2.9	La disponibilité des équipements est assurée.			Oui Non
3.2.10	Des équipements de protection individuels (produits hydro-alcooliques, gants, masques chirurgicaux, appareils de protection respiratoire type FFP2, tabliers jetables) et matériels pour la gestion des déchets sont à disposition des apprenants pour être utilisés dans les programmes de simulation conformément aux recommandations en cours de validité.			Oui Non
3.2.11	Le recyclage des consommables est prévu et est en conformité avec la réglementation.			Oui Non

* À saisir à la place des exemples cités.

4. Recherche

Y a-t-il un (ou des) projet(s) de recherche en cours ? Oui Non → passez à la **partie 5. Évaluation**

N°	Description du critère	Documents justificatifs*	Observations	Évaluation
4.1	Les objectifs de recherche sont définis et explicités.			Oui Non
4.2	Les thèmes de recherche sont décrits.			Oui Non
4.3	Un référent chargé de coordonner les programmes de recherche utilisant la simulation est identifié dans l'infrastructure.			Oui Non
4.4	Le rôle du référent, ses fonctions et son temps (dédié à la gestion des projets de recherche) sont définis.			Oui Non
4.5	Les protocoles de recherche sont écrits (état de l'art, question posée, objectifs, méthodes employées, analyses utilisées, résultats attendus, perspectives espérées).			Oui Non
4.6	Les personnes chargées de conduire les projets de recherche sont identifiées.			Oui Non
4.7	Les collaborations de recherche sont listées et le rôle de chaque participant est clairement explicité.			Oui Non
4.8	Les financements éventuels obtenus pour les projets de recherche sont mentionnés dans ce protocole.			Oui Non
4.9	La liste des formateurs ayant des activités de recherche ou scientifiques au sein du programme de simulation ainsi que leur participation à des réunions scientifiques nationales ou internationales sont tenues à jour régulièrement.			Oui Non
4.10	Dans le cas de formateurs encadrant des étudiants (master, doctorat), les capacités à encadrer des étudiants sont justifiées et le nombre d'étudiants accueillis est défini.			Oui Non

* À saisir à la place des exemples cités.

5. Évaluation

L'évaluation s'applique aux apprenants, aux formateurs, aux programmes de simulation proposés et à l'organisation dans son ensemble.

N°	Description du critère	Éléments justificatifs*	Observations	Évaluation
5.1	Un processus d'évaluation et d'amélioration des programmes est formalisé et réalisé.			A B C D
5.2	Un processus d'évaluation et d'amélioration de l'organisation est formalisé et réalisé conformément aux principes de management de la qualité définis par l'infrastructure.			A B C D
5.3	Un processus d'évaluation des acquisitions des apprenants (connaissances, compétences, satisfaction, impact et résultats) est formalisé et réalisé.			A B C D
5.4	Un processus d'évaluation des formateurs est formalisé et réalisé.			A B C D

* À saisir à la place des exemples cités.